

MAGAZINE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION COMMUNISTE



# Justice

Pour la Responsabilité et le Développement véritable.

Jeudi 10 Décembre 2009 - 89<sup>e</sup> Année - N° 50 - Martinique : 1,80 € - France : 2,20 € - DOM : 1,90 €

## Non à l'immobilisme du 73



## Oui à l'espoir et à l'audace du 74

### Bolivië



Evo Morales réélu continue sur la voie du changement

### Déclaration P.C.M.

Non à la suppression de l'activité de raffinage de la SARA

### Dérive assimilationniste

Serge Letchimy contre la priorité à l'emploi des Martiniquais et contre la protection de notre patrimoine foncier

## A LA CERTITUDE DE L'IMMOBILISME DANS L'ARTICLE 73, OPPOSONS L'ESPOIR ET L'AUDACE DU 74

L'argumentation des partisans du statu quo et de l'assimilation dans l'article 73 peut être résumée par cette affirmation tirée d'un tract des FMP de Laventure et autre Lesieur distribué à Rivière Salée le 6 décembre : "(...) la seule certitude quand on choisit l'article 74, c'est l'absence de sécurité, l'absence de garantie, l'absence d'automatisme. La seule certitude c'est qu'on ne sait pratiquement rien sur ce qui existera après".

De son côté, Serge Letchimy déclare partout et récemment au débat du 7 décembre à l'assemblée nationale française sur la consultation du 10 décembre 2010 que l'article 74 c'est la "rupture de fait de l'égalité des droits". Manscour parle d'évolution "sécurisée" dans le cadre du 73. Même musique sur un ton différent.

Dans les discours de la droite départementaliste et des néo-PPM et assimilés pour instiller l'inquiétude et la peur reviennent les mots: risques, menaces, incertitudes, aléas, etc., si on "bascule dans le 74". L'usage du mot "basculer" n'est pas innocent. Il est utilisé pour évoquer le fait de tomber dans le vide.

Marie-Luce Penchard, ministre de l'outre-mer, s'exprimant au nom du gouvernement lors de la séance obligatoire de la Déclaration du Gouvernement sur la consultation des électeurs de Guyane et de la Martinique le lundi 7 décembre a déclaré dans son propos liminaire : "Les élus martiniquais et guyanais désirent disposer d'importantes prérogatives en matière fiscale ainsi que de compétences nouvelles, par exemple en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et d'urbanisme. Ils ont en revanche exprimé le souhait que la logique d'identité législative continue de prévaloir dans les matières qui demeureront de la compétence de l'État, comme la protection sociale.

Le Gouvernement donne acte aux congrès de Martinique et de Guyane de leurs demandes, qu'il prendra naturellement en compte dans le cadre de la concertation sur le futur statut de ces collectivités (...) (...)Le régime de l'article 74 ne constitue donc ni un abandon de la République ni

une exclusion de l'Union européenne, mais bien plutôt une façon de reconnaître le droit de ces populations à la différence et leur aspiration à plus de responsabilités, dans le respect des garanties fondamentales des libertés publiques et sous le contrôle toujours attentif des autorités de l'État".

Suite aux propos alarmistes d'Almont, Letchimy et Manscour, la ministre a repris la parole pour insister en précisant: "Le travail fourni par les congrès de la Guyane et de la Martinique sera pris en compte comme base de réflexion pour la concertation engagée avec les élus locaux. Les propositions sont aujourd'hui largement connues de la population. Il n'y a donc pas d'incertitudes sur les orientations générales qui présideront à la préparation de la loi organique (...). Quels que soient donc les résultats de ce scrutin, les liens entre la métropole et l'outre-mer ne seront pas distendus".

Par conséquent, c'est bien à partir des demandes connues et publiques des élus de Guyane et Martinique sur l'organisation institutionnelle et les compétences que sera élaboré dans le détail le nouveau statut de collectivité autonome régie par l'article 74. Et encore les élus de toutes tendances seront-ils encore consultés sur le projet de loi organique.

Les droits sociaux seront donc à nouveau garantis dans la loi organique parce qu'ils figureront dans le bloc de l'identité législative permis par l'article 74 et tel que demandé par les Congrès guyanais et martiniquais. A défaut, il n'y aura pas de changement de statut.

A l'inverse, dire que nous disposons de "pouvoirs d'initiative et de décision" dans l'article 73 pour justifier l'immobilisme est une contre-vérité totale.

Dans le 73, la prise en compte des réalités martiniquaises est pratiquement impossible. Nous en avons fait l'expérience depuis 1946 dans les différentes versions du 73, notamment celle de 1958. Les émeutes sanglantes de décembre 1959 ont marqué une première fois l'échec du système néocolonial départemental. La réforme constitutionnelle de mars



2003 de l'article 73 qui, théoriquement, permet d'obtenir la capacité locale d'adapter certaines dispositions des lois et règlements ou d'y déroger sur des points précis est un leurre. Car cette timide ouverture a été vidée de sa substance par la loi organique du 21 février 2007. Il faut quémander à chaque fois des habilitations qui, au final, après un véritable parcours du combattant législatif et si elles sont accordées, ne sont attribuées que pour deux ans ! Si la loi change après la mise en œuvre de l'habilitation, cette dernière se trouve annulée de facto.

L'article 73 nouveau n'est pas une révolution, loin s'en faut.

Pour le coup on ne peut construire une politique de développement nouvelle s'inscrivant dans un vrai projet de société sur une telle précarité et une telle incertitude. Il faut de la durée. Le 74 permet de nous conférer un champ de responsabilité nouveau et sécurisé sur le long terme.

La volonté politique sans la capacité de décider et d'exécuter n'est rien.

La secousse du mouvement populaire de février-mars 2009 est la meilleure preuve de l'échec de ce système de type néo-colonial où les vraies décisions sont prises en dehors de la Martinique par des instances dirigées par des non-martiniquais.

Réconcilions-nous avec notre histoire et notre géographie. Prenons en main notre avenir en votant oui à l'article 74.

Puisons nos certitudes et nourrissons nos espoirs dans notre audace.

Michel Branchi

## COMMUNIQUÉ DU RASSEMBLEMENT MARTINICAIS POUR LE CHANGEMENT

## Grand rassemblement citoyen de Fort-de-France pour le "oui à l'article 74"

Le Rassemblement Martiniquais pour le Changement appelle les Martiniquais à participer massivement au Grand Rassemblement Citoyen de Fort-de-France pour le "oui à l'article 74" :

Vendredi 11 décembre 2009 à 18 h 30 au Hall des Sports du Stade Louis-Achille à Fort-de-France.

Vini kouté, kouté pou tann, tann pou konpwann

Pour le RMC,  
Francis Carole

## MARCHE POUR LA RESPONSABILITÉ ET LA TERRE



Le Rassemblement Martiniquais pour le Changement appelle les Martiniquais à participer en grand nombre à la "Marche pour la Responsabilité et la Terre" le :



**Dimanche 13 décembre 2009 à Sainte-Anne**

- \* Le départ de cette marche est prévu à 9 h 00 au Rond-point du 5 février (Poirier).
- \* L'arrivée aura lieu aux Salines à 11 h 00
- \* De nombreux artistes interviendront aux salines jusqu'à 16 h.



## PARTI COMMUNISTE MARTINICAIS

Site RMC : <http://www.article74.com>

Site PCM : <http://www.journal-justice-martinique.com>



**Evolution institutionnelle et statutaire**

**Rencontre-débat**

**AN LOT BALAN POU MATINIK VANSÉ**

**INVITATION**

Thème : « **Quel intérêt les couches populaires ont-elles à gagner le combat du changement institutionnel et statutaire ?** »

**REUNION DEBAT**

**Dimanche 20 Décembre 2009 – 9h30**

Salle Municipale de Long-Pré - Lamentin (Près de l'école de Long-Pré)

**LÉZANSET GOUMEN POU LIBÈTÉ, LÉZANSIEN BAT POU LÉGALITÉ  
JÔDI ANNOU MARÉREN-NOU POU LA RESPONSABILITÉ**